

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

**La Ville de Strasbourg engage  
de nouvelles aides pour les étudiants**

Au cours des confinements et couvre-feu successifs, nombre d'étudiant·es ont vu leur activité rémunérée diminuée ou interrompue, ajoutant à l'isolement social un risque accru de basculement dans la précarité.

Depuis le début de la crise, la Ville de Strasbourg s'est engagée en faveur de la vie étudiante, notamment à travers la création d'un fonds de soutien d'un million d'euros. Grâce à ce fonds, la collectivité propose une nouvelle opération « Mon coup de pouce rentrée : check ! » qui consiste à attribuer des chèques d'accompagnement personnalisé, d'une valeur totale de 100 euros, aux étudiant·es strasbourgeois·es entrant en deuxième et troisième année d'études et en situation de vulnérabilité économique. 4 000 chèquiers seront ainsi envoyés aux étudiants·es boursier·ères ou pouvant justifier d'un quotient familial inférieur à 400 euros. Utilisables dans plus de 1 300 commerces du territoire, ces chèquiers permettront à leurs bénéficiaires de faire des achats de denrée alimentaire ou de vêtements, ou encore de payer leur fournisseur d'énergie.

Les étudiant·es concerné·es peuvent faire leur demande de chèquier sur le site [demarches.strasbourg.eu/cheques-accompagnement-personnalise](https://demarches.strasbourg.eu/cheques-accompagnement-personnalise).

Par ailleurs, le CCAS de Strasbourg a lancé en mai 2021 un appel à projets aux associations du territoire pour répondre à la précarité matérielle et à la détresse psychologique des étudiant·es. Grâce à la mobilisation du tissu associatif de la ville, 11 projets de soutien, d'accueil et d'écoute psychologique pour les étudiant·es dans le besoin seront déployés au cours de l'année universitaire 2021-2022, pour un soutien total à hauteur de 250 000 euros.

L'enveloppe confiée au CCAS n'ayant pas été intégralement consommée, tout autre projet susceptible de répondre aux enjeux de lutte contre la précarité étudiante pourra être soumis au CCAS de Strasbourg dans les prochains mois. Il suffit de renseigner et transmettre à l'adresse [ccas@strasbourg.eu](mailto:ccas@strasbourg.eu) une demande de subvention de projet disponible sur le site de la ville [strasbourg.eu/faire-demande-subvention](https://strasbourg.eu/faire-demande-subvention) complétée au besoin d'une présentation de projet sur papier libre.